



Matériel informatique de seconde main pour un développement durable

Association DeltaLink

Boîte Postale 26 · CH-1032 Romanel-sur-Lausanne · Switzerland
Responsable: Gilbert Cujean +41 76 / 588 64 24 gc@deltalink.org TVA: 556 041

Association DeltaLink

Rapport du Président à l'Assemblée générale du 13 juillet 2007

1. Rappel de la situation à l'issue de la dernière AG

Le 14 mai 2006, veille de la dernière Assemblée générale, Pierre-Yves Rochat annonçait qu'il «cessait toute collaboration avec DeltaLink» avec effet immédiat. Cette nouvelle a bouleversé le déroulement de la séance: alors qu'il était prévu que le Comité démissionne et lui laisse carte blanche pour adapter DeltaLink à sa guise, l'Assemblée a dû nommer un Comité «de liquidation» formé de Nicole Steffan, Mark Gaber et moi-même.

L'objectif était clairement de réaliser rapidement le stock et de convoquer une Assemblée générale de dissolution vers la fin de l'été 2006. On verra pourquoi cela n'a pas été possible.

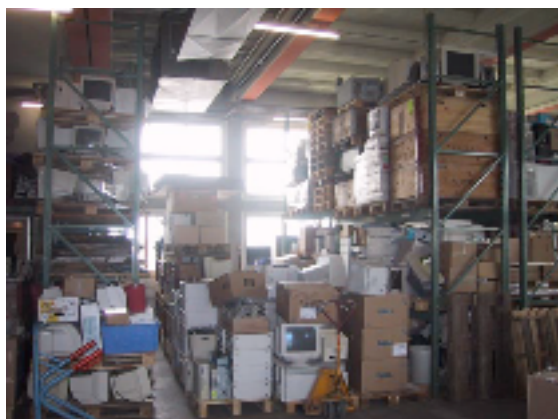
Pour mémoire, je rappelle que DeltaLink ne m'a payé que partiellement le salaire et les frais liés à mon activité de Directeur exécutif, entre 2001 et 2004. C'est la seule dette de l'Association (environ CHF 30'000.-), et la réalisation des actifs devraient servir à l'amortir au maximum avant la dissolution.



2. Inventaire et premières démarches

Dès le lendemain de l'Assemblée générale 2006, Pierre-Yves Rochat et moi-même avons fait un inventaire grossier du stock de matériel et une visite des locaux.

À Cheseaux-sur-Lausanne, dans la halle de Ritschard Transports, 6 étagères à palettes étaient totalement ou partiellement remplies de matériel, sur plusieurs niveaux, ainsi que 3 surfaces au sol d'environ 20 m² chacune. Le matériel n'était que très partiellement vérifié, non étiqueté et entreposé sans classement particulier. La location du local étant proportionnelle au nombre de palettes, ce dernier a été arrêté à 75 par le responsable de la halle, ce qui nous était assez nettement favorable.



À noter que cette halle n'est pas privée (d'autres «locataires» y ont accès) et qu'elle n'est pas équipée pour y travailler: pas de WC et surtout pas de zone atelier, car Pierre-Yves Rochat conserve l'usage du seul endroit possible pour cette fonction: une ancienne chambre froide désaffectée, qu'il loue à titre privé depuis plusieurs années.

À Collombey-le-Grand (en Valais, à plus de 60 km de Cheseaux), dans un local assez mal accessible derrière le garage de M. Pierre Jungen, une surface d'une soixantaine de m² est encombrée de matériel, en majorité des écrans. Le stock est impénétrable, le matériel n'est pas inventorié (on l'évalue à 500 écrans 17" et 200 15"), le loyer est de CHF 360.- / mois... mais le propriétaire et sa fille sont sympathiques et serviables.



Devant ces stocks plus que pléthoriques, il n'y avait plus qu'une chose à faire: se mettre au boulot!

Et c'est ce que j'ai fait. Le temps pressait car moins de 2 semaines plus tard, je m'envolais pour un séjour d'un mois en Afrique, voyage prévu de longue date et sans rapport direct avec DeltaLink.

Avant de partir, j'ai premièrement renoué la relation commerciale avec H2 Informatique, notre principal client au Burkina faso. Ce contact, pourtant jadis excellent, avait été rompu durant la période de gérance de Pierre-Yves Rochat. Nous avons rapidement conclu sur le principe d'un envoi massif sous la forme d'un gros container de 40' «High-Cube» (surélevé). La discussion se poursuivrait à Ouagadougou...



3. Élimination du stock

J'ai bien sûr profité de mon séjour au Togo et au Burkina Faso pour travailler à la liquidation du stock, bien que ce ne fut pas le but initial de mon voyage.

Au Togo, rien d'intéressant: le marasme général du pays, ajouté aux difficultés économiques de notre partenaire Graphic Import ne rendaient pas possible un nouvel envoi de matériel.

Au Burkina, j'ai finalisé l'affaire avec H2 Informatique, à savoir une commande de 600 écrans 17", 200 unités centrales Pentium II et surtout III, ainsi que de quelques accessoires en nombres (câbles, souris, disques durs, etc.). Le tout pour plus de 11'000 euros, à expédier avant le 15 août!

Après mon retour au début juillet, j'ai commencé à préparer cet envoi, assez compliqué sur le plan logistique. L'énorme container devait être rempli à Collombey-le-Grand où était stocké les écrans. Les PC étaient à Cheseaux-sur-Lausanne et ont dû être transportés par camion après avoir été contrôlé un à un quant à leur équipement: certains n'avaient en effet pas de disque dur et la quantité de mémoire devait être unifiée. Une fois le container sur place, il fallait encore faire le tour du quartier avec les colis sur un petit semi-remorque, car approcher du dépôt avec ledit container était impossible! Cette dernière phase nous a pris 7 jours.



Merci pour leur collaboration à Pierre Jungen et sa fille Nathalie, et surtout merci pour leur aide bénévole et leur disponibilité à mes amis Eric, Christophe, Olivier, Alain et Mark. Sans eux je n'aurais jamais pu effectuer ce travail dans les délais imposés par le client et le transporteur.



En pénétrant plus avant dans le stock de Collombey, il s'est avéré qu'une partie du matériel était bon à jeter (écrans de 15", imprimantes, etc.). Les derniers rebuts ont été récupérés avec notre accord par Pierre-Yves Rochat et les locaux rendus et payés à mi-août 2006.



Après le 15 août et le départ de ce container, le travail s'est concentré sur Cheseaux. Un travail considérable de tri et d'élimination du matériel invendable a été effectué, des centaines de PC ont été démontés pour y récupérer les barrettes mémoire et les disques durs s'ils étaient de capacité suffisante. Des dizaines de palettes sont parties au rebut par le circuit officiel SWICO. Il faut encore une fois souligner l'absence de zone atelier qui nous a obligé à opérer sur un plan de travail improvisé, formé de palettes, sans électricité et sans éclairage adéquat. Il ne nous a donc pas été possible de tester réellement le matériel vendu, mais seulement de le contrôler visuellement.

Petit à petit, ce stock s'est décanté et il a été possible de préparer pour la fin octobre un second container pour H2 Informatique: plus de 200 écrans 17", 130 unités centrales Pentium II et III, 200 lecteurs de CD, 100 disques durs et divers accessoires et pièces de rechanges. Chiffre d'affaires: EUR 5'000.-. Contrairement à Collombey, Cheseaux est équipé pour le chargement et la manipulation des palettes. Tout a donc été préparé d'avance et le container de 20' chargé en 40 minutes.

À part ça, 2 palettes rehaussées avec chacune une bonne douzaines de PC complets et divers accessoires ont été préparées et vendues à des organisations suisses à destination du Sénégal, respectivement du Mali. Quelques ventes directes en Suisse ont complété le tableau avant la fin de l'année.

4. Restitution des locaux et bénéfice financier

Le 13 décembre 2006, les locaux de Cheseaux étaient enfin vidés des dernières palettes appartenant à DeltaLink. Les quelques PC, portables et autres accessoires qui ont échappé à la casse ont été amenés à mon domicile, en attendant de trouver une destination future et définitive: la commercialisation ou le rebut! Une partie de ce matériel a déjà été vendu au début 2007.

Quelques cadres de palettes, à l'état de neuf, ont été revendus à un transporteur. Les étagères et le gerbeur manuel que nous avons gagné en 2001 au concours de Romande Énergie, désormais inutiles, ont été revendus au propriétaire des locaux: Ritschard Transport SA.

À mi décembre 2006, les clés étaient rendues avec un soulagement certain. Des 50 tonnes de matériel, on peut dire grossièrement que la moitié a été vendue et la moitié jetée au rebut, en un peu plus de 6 mois.

Sur le plan purement financier, le résultat de 2006 est remarquable avec près de CHF 30'000.- de bénéfice d'exploitation. Mais comment pourrait-il en être autrement? Les frais généraux ont été quasiment limités aux loyers, aucun salaire n'a été versé, les frais liés à l'exploitation sont restés très limités et aucun frais de récolte de matériel n'est venu alourdir le budget. Par ailleurs, les ventes, même à prix «de liquidation» ont apporté environ CHF 45'000.- (dont 15'000.- avant la démission de Pierre-Yves Rochat), auxquels il faut encore ajouter une remise de créance de plus de CHF 6'000.- par Delta-System Sàrl, société reprise entre-temps par mon fils.

5. Conflit avec Pierre-Yves Rochat

Cette opération de réalisation des actifs, qui devaient nous amener à la liquidation de notre Association, aurait dû se limiter à ce qui a été évoqué ci-dessus. Malheureusement, le second semestre de 2006 a aussi été entaché par la désagréable découverte d'une série de malversations commises par Pierre-Yves Rochat pendant le temps où il a été Responsable des opérations.

Tout a commencé au début juillet 2006, quand Pierre-Yves nous a —enfin— livré les documents relatifs aux Comptes 2005 et la première version de ce qu'il a appelé la Comptabilité 2006 (jusqu'au 15 mai, bien entendu). À noter que ce n'est que le 29 août qu'il nous a transmis sa «dernière version»...

Les Comptes 2005 ont été révisés sur le plan technique par nos vérificateurs, et ils ont été formellement acceptés par notre Assemblée générale du 15 mai 2006, sous réserve d'une rectification de TVA. Cela n'empêche qu'ils n'avaient pas été contrôlés sous l'angle de la gestion, par la faute du Comité dont c'était clairement la charge, mais avec pour excuse que Pierre-Yves ne nous avait montré ces comptes que quel-



ques jours avant ladite assemblée, que l'état formel de cette comptabilité rendait difficile une telle opération et, finalement, qu'on avait l'habitude de travailler sur une base de confiance, comme dans la plupart des associations.

Nos questions à Pierre-Yves ont d'abord porté sur l'embryon de comptabilité pour 2006. Des documents et des pièces comptables manquaient, des erreurs empêchaient la bonne compréhension, rendue déjà fort difficile par des écritures aux libellés fantaisistes et l'absence de numérotation des pièces.

La situation a franchement basculé le 20 juillet, quand, lors d'une commande de cartons pour la préparation du container pour le Burkina, notre fournisseur m'a signalé que 4 factures de 2005 n'étaient toujours pas payées. Le montant total était de plus de CHF 1'000.– dont les 3/4 avaient été retirés de la Caisse en 2005! Informé le jour-même par e-mail, Pierre-Yves n'a daigné répondre que le 1er août, parlant d'oubli, avec une désinvolture certaine. Ce n'est finalement que le 8 août qu'il a réglé ces factures, directement auprès du fournisseur.

La faute était réparée, mais certainement pas le traumatisme qu'elle m'avait causé. J'ai donc décidé de ré-examiner les Comptes, y compris 2005, avec moins d'indulgence et plus d'acuité. Et cette relecture m'a mené de surprise en surprise, découvrant des malversations, des erreurs étranges, voire des prises de risques tellement insensées qu'elles pourraient paraître suspectes. Non seulement Pierre-Yves Rochat a considéré les liquidités de l'Association comme son propre porte-monnaie, en soutirant temporairement jusqu'à plus de 10'000.–, mais il y a eu des livraisons sans factures dont un paiement au moins a été détourné, des loyers privés facturés à DeltaLink, une évaluation erronée de sa rétribution incluant les cotisations et les dons, des déclarations de TVA avec déductions sans preuve, le détournement de matériel d'emballage coûteux pour sa propre activité concurrentielle, etc. Le tout couronné par la livraison sans encaissement préalable de plus de 4'000.– de matériel à destination du Sénégal, sans connaître l'adresse exacte du client, sans garantie et... 4 jours seulement avant de démissionner avec effet immédiat. On est en droit de se poser certaines questions. Inutile de préciser qu'à ce jour la facture n'est toujours pas réglée!

Informé au fur et à mesure de ces découvertes en cascades et sommé de répondre à nos interrogations, Pierre-Yves n'a pas cessé de minimiser les faits, de nier l'évidence et surtout de jouer les membres du Comité les uns contre les autres en «trianglerant» systématiquement avec une certaine habileté.

Une première évaluation du dommage causé à DeltaLink nous a fait proposer à Pierre-Yves Rochat le règlement de l'affaire pour une somme globale d'environ CHF 6'500.–. Au sein du Comité, nous avons perdu beaucoup de temps et d'énergie à discuter de la stratégie à adopter. Mark Gaber était opposé à toute action en justice et était persuadé qu'un accord restait possible. Après des heures de discussions, Mark a reçu mission du Comité de négocier avec Pierre-Yves le paiement de ce montant en échange d'un renoncement aux poursuites. Cette négociation a eu lieu le 3 novembre et un accord partiel de Pierre-Yves a été refusé par le Comité, le point contesté étant précisément avéré par des documents en notre possession (activité privée parallèle et concurrente à celle de DeltaLink). Un nouveau tour de discussion a eu lieu, accentuant le désaccord entre Mark Gaber d'une part et Nicole Steffan et moi-même de l'autre.

Le 20 novembre 2006, refusant de régler le cas par un vote au sein du Comité, j'ai demandé à Mark Gaber de se rallier à notre avis ou de démissionner... ce qu'il a fait le lendemain. Le 5 décembre, le Comité a nommé Charles C. Riolo en remplacement de Mark Gaber, comme les statuts nous y autorisait. Ancien membre du Comité, Charles connaît le dossier et a pu reprendre au pied levé un poste pour le moins ingrat dans la situation actuelle.

Le 19 décembre 2006, le Comité de DeltaLink a mis en demeure Pierre-Yves Rochat de signer un Protocole d'accord prévoyant le paiement de CHF 6'612.– comme solde de tout compte. À l'expiration du délai imparti au 30 décembre, Pierre-Yves Rochat n'avait pas répondu à cette proposition, si ce n'est en contestant la légitimité du nouveau Comité. Il fut donc décidé de continuer la procédure en demandant à notre avocat Me Yvan Henzer (de l'étude Perrot, Seeger Tappy, Favre et Dénériaz à Lausanne) d'engager des poursuites civiles devant le Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

Un nouveau calcul du dommage, en tenant compte de l'ensemble des malversations, nous amenait effectivement à réclamer CHF 11'234.65, ce qui exclut une action auprès du Juge de Paix (limitée à CHF 8'000.–).



Une dernière tentative de régler l'affaire «à l'amiable» (à CHF 6'612.–) a été faite par notre avocat auprès de Pierre-Yves Rochat en février 2007. La réponse a été une menace de contre-plainte à mon encontre, d'ailleurs partiellement calomnieuse. Les choses sont donc allées de l'avant et notre dossier a été déposé au Tribunal à fin mars.

Au dernières nouvelles, Pierre-Yves Rochat a demandé deux délais successifs pour répondre, le dernier expirant le 5 juillet 2007. Au moment où je rédige ces lignes, je ne sais donc rien de la suite.

Tout membre de l'Association DeltaLink qui serait intéressé à consulter certaines pièces ou à poser des questions au Comité au sujet de ce conflit, est invité à le faire en prenant contact avec le Comité par mon intermédiaire à l'adresse e-mail <gc@deltalink.org>.

6. DeltaLink en veilleuse

Lors de notre dernière Assemblée générale, le 15 mai 2006, nous avons décidé de régler rapidement le problème du stock et de dissoudre l'Association DeltaLink dans la foulée. Une date avait même été prévue à la fin de l'été pour une AG extraordinaire convoquée dans ce but.

Force est de constater qu'il ne nous a pas été possible de réaliser cet objectif. Si le stock a bel et bien été liquidé, ce n'est que vers la fin de l'année, et le litige qui oppose maintenant l'Association à Pierre-Yves Rochat nous oblige à conserver DeltaLink en veilleuse jusqu'à la conclusion de l'affaire.

Il va sans dire qu'à part cela, la vente ou l'élimination des rares objets encore en notre possession et le règlement du contentieux, nous n'aurons plus d'activités. Mais il y aura encore au moins une Assemblée générale au début 2008.

7. Conclusions

Pour résumer en quelques lignes les événements marquants depuis la dernière Assemblée générale:

- Le stock est pratiquement liquidé, les locaux ont été rendus et les frais généraux sont donc insignifiants.
- Environ 25 tonnes de matériel ont pu être vendues, environ 25 tonnes jetées au rebut.
- La réalisation de ce stock a rapporté environ CHF 30'000.– en 2006 et CHF 4'000.– au début 2007.
- Le bénéfice comptable de l'exercice 2006 est d'environ 30'000.–.
- Un litige avec Pierre-Yves Rochat, dans lequel nous lui demandons plus de CHF 11'000.– est pendant devant le Tribunal de Lausanne.
- Ce conflit a déjà eu malheureusement pour effet collatéral la démission du Comité de Mark Gaber et son remplacement par Charles C. Riolo.
- L'Association DeltaLink n'a plus d'activités et reste en veilleuse jusqu'à la conclusion de cette affaire.

Je tiens encore à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenus moralement ou aidés physiquement durant cette année un peu particulière et pas spécialement drôle.

Il y a des moments où l'amitié donne une énergie et un espoir de justice inestimables.

Gilbert Cujean, président

Lausanne, le 29 juin 2007